

## Contribution à la 8ème Revue annuelle du Programme Décennal de l'Education et de la Formation

Ngor Diarama - 20 au 24 avril 2009



Avec l'appui du Collectif National  
pour l'Education Alternative et  
populaire

Avril 2009



## Sommaire

---

<b>Equipe de rédaction</b>	<b>3</b>
<b>Remerciements</b>	<b>3</b>
<b>Présentation de l'initiative</b>	<b>4</b>
<b>I. Espaces éducatifs</b>	<b>7</b>
1.1 Eléments de bilan- Diagnostic	7
1.2 Adaptation des contenus et démarches d'enseignement-formation:	9
1.3 Perspectives	10
1.4 Conditions critiques	11
1.5 Eléments de Plan d'action pour la diversification et l'adaptation des espaces éducatifs dans la phase 3 du PDEF	13
<b>II. Fonctions de support :</b>	<b>15</b>
2.1 Eléments de concept	15
2.2 Les Principes fondateurs	15
2.3 Eléments de bilan – diagnostic	16
2.4 Eléments de Plan d'action pour développer les fonctions de support dans la phase 3 du PDEF	19
<b>III. Communication et Partenariat</b>	<b>21</b>
3.1 Eléments de concept	21
3.2 Eléments de bilan – diagnostic	21
3.3 Eléments de Plan d'action pour développer le partenariat et la communication dans la phase 3 du PDEF	28
<b>Conclusion</b>	<b>31</b>
<b>Annexes</b>	<b>32</b>
• Discours d'ouverture du Président de la plate-forme	
• Discours de clôture du Président de la plate-forme	



## Equipe de rédaction

- Moussa MBAYE : Sociologue - Président CNEAP
- Kassa DIAGNE : Expert en Education
- Malick DIOP : Spécialiste en éducation - Secrétaire Général CNEAP

Toute notre gratitude à Monsieur Kalidou Diallo, Ministre de l'Éducation, pour avoir bien voulu présider nos travaux et matérialisé le partenariat Etat – acteurs non étatiques, à l'ensemble des services techniques, du Ministère de l'Éducation et particulièrement la DPRE, qui avec la franchise, l'honnêteté et la très grande disponibilité de tous ses experts, aura permis de produire cette contribution des ANE pour la troisième phase du PDEF.

## Remerciements

Tous nos remerciements pour leurs contributions de qualité du Président du groupe Education de la plate-forme, M. Aldiouma SAGNA, et aux participants à l'atelier de concertation et de partage Etat/ANE sur le PDEF, organisé par le Groupe Thématique Education de la Plate-forme en partenariat avec la DPRE:

Babacar Mboup/DPRE, Seynabou Sarr Ndiaye/DPRE, Ousmane Amadou Ndiaye/DPRE, Abdoulaye Abou Basse/DPRE, Charles Owens Ndiaye/DPRE, Mame Ousmane Diene/DPRE, Sokhna Thiam Diouf, DPRE, Binta Rassouloula Aw Sall, CCS/EQPT/ENF, Abou Moussa Bâ/ENDA/ECOPOLE, Edouard Diatta/ENDA/ECOPOLE, Assane Sy/SNEEL/CNTS, Adama Mbengue/FAWE/Sénégal, Moussa Gueye/ANAFSA, Alioune Keïta/ENDA/GRAF, Mamadou Diouf/ENDA GRAF, Kevin Adomayor/ENDA GRAF, Elimane Diagne/COMOD, Assane Thiaw/CEMEA/S, Coumba Ngom Niang/CAEL, Ibrahima Dieng/ALPHADEV, Bassirou Diallo/ACAPES, Seydou Ndiaye/ACAPES, Malick Diop/CNJS, Moussa Mbaye/CNEAP, Georges Faye/RAID, Aïssata Dia/ActionAid, Aïssatou Ndiaye Drabo/CNFTPA ENFM, Aldiouma Sagna/CNTS/FC, Kantara Fall/Forum KF – AFCR, Fama Fall/ASEF, Papa Nalla Fall/CNP, Kader Ndiaye/Aide et Action, Cheikh Mbow/COSYDEP, Mamadou Sam/CUSEMS/SAEMSS, Ibrahim Oumarou Sadou/CRES, Rokhaya Diawara/UNESCO-BREDA, Kassa DIAGNE/Expert en Education, Maïmouna Dieng/SP-PF/ANE.



## Présentation de l'initiative

### Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques, le Programme Décennal de l'Education et la Formation notamment, il est prévu entre autres, une large place au partenariat entre les différents acteurs de l'éducation. De nos jours la contribution des acteurs non étatiques, s'est de plus en plus affirmée. Il est démontré que l'implication réelle des institutions de développement et de tous les acteurs y compris locaux est encore actuelle et demeure essentielle pour l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire (OMD) en matière d'Education Pour Tous et de transformation positive des sociétés. A ce titre, elle devrait être encouragée voire soutenue. De ce point de vue, les Acteurs Non Etatiques (ANE), ont au fil des années acquis diverses expertises et offrent des opportunités pour promouvoir des opérations de lobby et plaidoyer, essentielles à une implication proactive des communautés à la base, aux cotés de l'Etat et ce, pour une meilleure gouvernance des politiques éducatives nationales. Par ailleurs, s'adossant à la capitalisation et à l'analyse de leurs propres initiatives, ils élaborent des contributions au développement du système, autant au plan technique, scientifique que dans le développement et le suivi des stratégies et politiques publiques d'Education-Formation. Leur mission de veille et de contrôle citoyen s'affirme également de plus en plus.

Cette nouvelle donne doit **favoriser l'apprentissage de nouveaux rôles, responsabilités et de nouvelles postures chez les différents acteurs** (Etat, ONG, bailleurs, bénéficiaires, etc.). Dans ce cadre, l'Etat a érigé, en application des recommandations de la CNREF, **le partenariat comme modalité de gestion concertée du secteur**. Ainsi, **l'Etat devant jouer la fonction de régulation et d'impulsion**, se trouve en face d'un cadre partenarial caractérisé par une multitude d'acteurs dont les actions restent fragmentées malgré les tentatives de recherche de synergie. Ceci n'est pas sans effet sur la participation des Acteurs non Etatiques aux différents processus d'élaboration ou de revue des politiques éducatives. L'éclatement des groupes d'acteurs non étatiques appelés à participer à ces instances, d'une part diminue la crédibilité des ANE, mais d'autre part et surtout les empêche de mettre en commun leurs compétences pour mener des analyses cohérentes à des échelles significatives, produire des propositions alternatives de qualité, etc.

C'est dans ce contexte que la Plate-forme des acteurs non étatiques qui regroupe les organisations faïtières de la société civile, des syndicats et du secteur privé les plus représentatives du Sénégal, en collaboration et avec l'expérience du Collectif National pour une Education Alternative et Populaire (CNEAP), cherche ainsi à favoriser la participation efficace et crédible de toutes les couches de la société, du secteur privé et des organisations de la société civile à la vie politique, économique et sociale, notamment dans le domaine de l'éducation et de la formation.

### Approche et cadre d'analyse

Après analyse des principaux enjeux et défis du secteur de l'Education, dégagé dans le rapport d'évaluation de la deuxième phase du PDEF, les acteurs non étatiques reconnaissent la question **de la gestion participative de l'espace éducatif** à tous les niveaux, comme une des questions prioritaires pour développer l'éducation au Sénégal et qui devrait être centrale dans la mise en œuvre de la Phase 3 du PDEF.

Pour nous, il faudra, dans ce sens, dépasser les cloisons traditionnelles qui limitent les efforts de recherche de synergie et de développement de partenariats efficaces. En effet, la gestion des types d'éducation se fait communément sur la base d'une classification et organisation des différentes initiatives éducatives dans les catégories du Formel, du Non Formel et de l'Informel. Ce type de classification ne recouvre pas une différence dans le contenu ou les finalités de l'acte éducatif, mais correspond de fait à une distinction des acteurs et porteurs d'initiatives en fonction du statut qui leur est assigné et en fonction de leur proximité avec un modèle d'école dominant.



Par ailleurs, au même moment et selon (presque) les mêmes modalités, on a vu fleurir dans différents pays d'Afrique de l'Ouest des Plans Décennaux pour l'Éducation (PDEF au Sénégal, PDEB au Burkina, PDDE au Niger, etc.). Ces Plans ou programmes sont toujours structurés autour des mêmes composantes « accès », « qualité » et « gestion ». Les élites ouest africaines se seraient-elles mises à « penser » de la même manière, de sorte à aboutir aux mêmes « recettes » ? Beaucoup plus sûrement, il y a là l'effet d'une « pensée » sinon unique, du moins uniformisée, induite par les acteurs dominants de la coopération au développement

La structuration en « accès », « qualité » et « gestion », quelle que soit sa pertinence propre, aura eu la fâcheuse conséquence de compartimenter et de segmenter des dimensions complémentaires et interactives du développement de l'éducation. Au surplus, elle ne pousse pas à mettre au centre du processus, les bénéficiaires et acteurs directs de la relation éducative.

Lors de l'atelier de contribution et de partage sur le bilan de la deuxième phase du PDEF, les 11 et 12 février 2009 entre la DPRE et les ANE, nous réfléchissions :

- a) En termes **d'espace éducatif** pour définir et comprendre les protagonistes directs de l'acte éducatif et ce qu'ils font :
- celui qui apprend (= l'apprenant= l'enfant ou l'adulte) : sa mobilisation (accès universel), son maintien, etc. selon les principes retenus : équité (urbain-rural, fille-garçon, etc.), intégration (handicapés, enfants mobiles tels fils-filles d'éleveurs, de pêcheurs, etc.)
  - celui qui facilite l'apprentissage (l'enseignant, le moniteur d'alphabétisation, etc.) : son recrutement et le profil adéquat par rapport à ce dont il a la charge, la disponibilité des manuels et supports pédagogiques
  - ce qu'on apprend : les connaissances, valeurs et attitudes en liens avec les finalités de l'éducation = concrètement cela correspond au curriculum (programme, méthodes, évaluation, etc.)

Ce volet « espace éducatif » ne se réduit pas seulement à l'accès. Car, la quantité<sup>1</sup> et la qualité bénéficient de la même considération c'est – à – dire la satisfaction des attentes de départ grâce à l'efficacité des prestations.

- b) En termes **de fonctions de support** pour caractériser tout ce qui vient en appui aux acteurs directs de l'acte éducatif
- la formation continue des enseignants, y compris les équipes pédagogiques
  - le management de l'espace scolaire
  - la collaboration de personnes-ressources y compris les comités de gestion ou cellules école- milieu
  - l'élaboration de la carte scolaire et la planification
  - les examens et leur adéquation - fiabilité
  - la planification du développement de l'éducation à la base et au sommet (PDDE, PRDE, PDEF, etc.)
  - etc.
- c) En termes **de communication et de partenariat** pour définir l'environnement et le processus et relations qui nourrissent les dynamiques nécessaires au développement de l'Éducation et de la Formation.
- Les cadres de concertation
  - La régulation à travers la charte
  - La mobilisation des acteurs pour favoriser chez chacun un engagement optimal pour l'EPT
  - Le dialogue social (négociations et ajustements entre les acteurs pour des mesures précises dans une conjoncture donnée)
  - Le dialogue politique (négociation et cadre de régulation des rapports entre les acteurs et des modalités de prises de décision, en lien avec les finalités communes aux membres de la société)

<sup>1</sup> De façon « universelle » puisque c'est un droit pour tous, sans conditions, délais ou discriminations



Dans la suite de ce document, nous développons une analyse du système éducatif sous l'angle de ces trois dimensions en termes de (a) vision-importance, (b) de diagnostic et de (c) propositions (éléments de plan d'action pour la troisième phase du PDEF). Bien entendu, cette analyse n'est pas exhaustive mais met l'accent sur les dimensions qui nous semblent les plus problématiques ou déterminantes pour le renouvellement du système et l'aboutissement des efforts consacrés au développement de l'Éducation à travers le PDEF.



## I. Espaces éducatifs

### 1.1 Eléments de bilan- Diagnostic

#### 1.1.1 L'arbre cache- t- il la forêt ?

La mise en œuvre du Programme Décennal de l'Education et la Formation a mobilisé la communauté nationale autour de la question de l'éducation. Cette nouvelle vitalité du secteur de l'éducation a permis d'enregistrer des résultats notables, surtout dans le cadre de l'élargissement de l'accès, notamment<sup>2</sup> :

- une amélioration de la couverture, le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 83,44 % en 2006 à 87,67% en 2007 contre 88,9% projeté par le PDEF pour l'année 2007 ;
- Une accentuation dans la tendance haussière de la scolarisation dans l'enseignement moyen avec un TBS qui a augmenté de 33 % en 2006 à 36% en 2007. Au total, sur la période 2005-2007, il a enregistré un gain de 6 points ;
- Dans l'enseignement secondaire général, malgré le bond des effectifs d'élèves de 88 637 en 2006 à 105918 en 2007, soit un taux d'accroissement considérable de 19,5%, la progression du taux de couverture est si faible qu'on peut l'assimiler à une stagnation ;
- Les écarts annuels entre les objectifs d'effectifs élèves du PDEF et les réalisations sont considérables ; ils varient de -20% à -60% dans l'enseignement technique et de 74% à 98% dans la formation professionnelle, sous- secteur peu dynamique qui, après l'enseignement primaire, est pourtant la deuxième priorité du PDEF ;
- Dans le sous-secteur de l'alphabétisation, les enrôlements sont nettement en deçà des prévisions, avec un écart de -64%. Le taux d'analphabétisme est ainsi estimé à 59 % par la DALN en 2007, il est nettement plus élevé chez les femmes (68 %) ;
- Les effectifs enrôlés dans l'enseignement supérieur s'élèvent à 78 274 en 2007, soit un accroissement considérable de 25 % par rapport à l'effectif de 2006 (62 539 étudiants). Avec 698 étudiants pour 100 000 habitants dénombrés en 2007, cette augmentation a été plus forte qu'entre 2005 et 2006 où l'indicateur est passé de 572 à 576. Les femmes représentent 34,1% de l'effectif.

Malgré ces avancées, le système éducatif continue à exclure une bonne partie d'enfants et jeunes en âge et en droit d'être scolarisés (près de 12% au regard des chiffres officiels), une majorité de femmes et d'homme du droit à l'éducation et à la formation (près de 60%). Les taux de transition entre cycles sont encore faible : Le taux de transition entre l'élémentaire et le moyen (CM2 - 6ème) près de 60,5% (près de 40% des élèves du CM2 ne poursuivent pas leurs études). Entre le moyen et le secondaire ; il est de l'ordre de 50,7% (plus de 50% des élèves du moyen ne poursuivent pas leurs études).

#### 1.1.2 Vers la démocratisation de tous les espaces éducatifs

D'après le rapport d'évaluation de la deuxième phase le défi majeur de l'accès est de « *mettre en œuvre des stratégies innovantes pour construire et livrer à bonne date les milliers de salles de classe nécessaires à l'atteinte des objectifs de couverture scolaire dans les différents niveaux d'enseignement.* »

<sup>2</sup>

Source : rapport d'évaluation de la deuxième phase du PDEF 2008



La seconde phase du PDEF a connu un taux de réalisation très faible en termes de constructions scolaires (32,5%), malgré la disponibilité des moyens nécessaires.

**Le défi de la scolarisation suppose la disponibilité d'infrastructures conséquentes.** Le décor de l'école est marqué par des locaux précaires tant dans l'élémentaire que dans le moyen avec les nouveaux collèges de proximité. De réelles disparités sont notées notamment dans le niveau rural qui accueille en partie les élèves dans des abris provisoires dont le remplacement s'effectue à un rythme acceptable laissant toujours des poches. Le mobilier mis à disposition est fragile et se détériore dans un temps relativement court qui n'induit pas l'amortissement souhaité en termes de rentabilité des investissements.

En outre, les capacités d'accueil limitées, entre autres raisons, justifient l'adoption des classes à double flux ou multigrades. C'est pourquoi, les infrastructures et le mobilier sont loin d'être maîtrisés. Si l'on considère la prévision annuelle de 2500 nouvelles classes dont la livraison n'est pas jusque là réalisée en quantité, en qualité et en temps escompté, le défi des constructions des infrastructures scolaires reste actuel. Les défaillances constatées au cours de ces dernières années et restées sans solutions véritables constituent des risques dont leur gestion exige davantage de rigueur dans l'application des termes contractuels. En perspective, **la décentralisation du BCI doit se faire avec des mesures d'accompagnement permettant de créer les ruptures nécessaires pour des infrastructures en quantité et en qualité à même d'assurer une bonne correction des disparités entre zones rurales et urbaines afin d'apporter une réponse pertinente à la question de l'exclusion.**

Mais la démocratisation n'est pas seulement relative à l'accessibilité géographique des structures scolaires. L'accessibilité et l'adaptabilité, aux plans socioculturels, politiques et économiques sont tout aussi déterminantes. En effet, dans un contexte de pauvreté, de mobilité, de violences et de diversités linguistiques, culturelles, religieuses, etc. la finalisation en matière d'éducation et de formation est un pari sur l'homme et elle ne peut pas seulement se limiter à un seul projet éducatif.

Dans ce sens, plusieurs approches, programmes et projets d'éducation formelle et /ou non formelle ont été ou sont encore développés pour répondre à la demande plurielle, en termes d'éducation de base, de formation initiale ou pour le réinvestissement (approfondissement, élargissement ou transfert) des acquis et compétences, des secteurs du préscolaire à l'enseignement supérieur, de l'alphabétisation à l'éducation non formelle, de l'atelier artisanal au centre de formation....

Le diagnostic révèle que le traitement de la demande d'éducation et de formation, conjointement identifiée avec les publics concernés, selon leur contexte d'évolution, dans les divers espaces éducatifs, permet de mobiliser des offres d'éducation pertinentes et diversifiées. Les principes majeurs de ces offres sont l'adaptabilité, la participation, la décentralisation et le partenariat avec pour ce dernier, un noyau de base représenté, par le triptyque : Etat / Acteur non étatique / communauté, inscrit dans une logique de distribution concertée des rôles et des responsabilités, consignée dans un cadre de partenariat (voir plus loin, le développement sur cette question).

La tendance qui se dégage donc est une **orientation vers la demande réelle**, en tenant compte essentiellement des besoins et des préoccupations des bénéficiaires. Cette diversification de l'offre en plus de promouvoir l'accessibilité des programmes et projets d'éducation des jeunes et des adultes, est aussi un facteur important dans une démarche qualité ; ses effets se traduisent en effet en termes de fonctionnalité (pertinence et utilité), en termes de correction des disparités, de diversités pédagogiques, de liberté d'organisation, de pluralisme linguistique, etc.





La reconnaissance et la valorisation des espaces éducatifs aux efforts pour l'EPT pour un système éducatif renoué ou refondé, passent par une clarification du **cadre d'intervention des différents protagonistes directs de l'acte éducatif** à savoir : celui qui apprend, celui qui facilite l'apprentissage et ce qu'on apprend.

## **1.2 Adaptation des contenus et démarches d'enseignement-formation: ne pas rater le break encore une fois!**

Le Curriculum de l'éducation de Base (CEB) en construction au Sénégal est un **instrument stratégique essentiel d'amélioration de la qualité de l'enseignement** et de promotion de l'éducation de base. L'école sénégalaise est une école « importée » et qui fut dès le début organisée pour des buts politiques clairs. L'école dite « française », d'origine exogène, qui s'est structurée dans une logique de développement de corps sociaux intermédiaires destinés à encadrer les populations, au service de politiques orientées vers les intérêts de la métropole, ne s'est donc jamais ouverte aux réalités sociales et culturelles du Sénégal

Aujourd'hui des opportunités existent à travers la réforme des curriculums et l'entrée par les compétences ; **il est possible de renverser la vapeur et de permettre que les apprentissages soient plus en lien avec la maîtrise de l'environnement social, naturel, politique et économique des apprenants** ; encore faudrait-il que les acteurs saisissent ces opportunités et produisent des contenus adéquats et pertinents.

Par ailleurs, une réforme « curriculaire » est une **entreprise nationale** : ce qui impose la nécessité **d'une synergie** entre les secteurs concernés. Le Droit à l'éducation doit être compris et construit de façon innovante et la plus inclusive possible. Construire une école de qualité, pour tous, ne saurait ignorer la nécessité de débats de société et de construction de visions communes pour refonder les systèmes éducatifs : « on ne refuse pas l'éducation, mais on refuse cette école-là ». Il n'y a pas de modèle unique ou universel d'école...sous l'habit du principe universel de droit à l'éducation, on s'obstine à imposer aux populations des formes et des contenus particuliers de ce droit-là. *Il est ainsi important de valoriser la diversité des initiatives éducatives (espace d'éducation et formation) et de veiller à les accompagner vers plus de qualité, sans vouloir tout réduire à un modèle unique prétendument universel. Les formes doivent être adaptées aux contextes et aux demandes propres aux acteurs concernés, sans transiger sur l'exigence fondamentale - qui est universelle.*

Dés lors, il est important, dans cette perspective de réduction des inégalités d'accès et de diversification de l'offre éducative, de travailler autour de l'approche par la demande et de professionnaliser davantage les initiatives d'éducation et de formation qui sont des espaces légitimes où se joue l'éducation et enfin de s'inscrire dans une dynamique d'éducation tout au long de la vie.

Le curriculum devrait ainsi, intégrer une plus grande palette d'initiatives des acteurs non étatiques et étatiques en ceci qu'elles concourent à l'atteinte des objectifs d'éducation et de formation. D'où l'importance de leur identification, description et surtout l'exploitation de leur potentiel.

Il faut se féliciter des jalons importants réalisés dans le domaine de la refonte du curriculum de l'Education de Base. Cependant, le diagnostic a également révélé plusieurs manquements qui risquent de nous faire rater l'objectif fondamental ; nous avons noté en particulier que :

- Le modèle de constitution du Secrétariat Technique Permanent (STP) du CEB n'a pas été décentralisé et c'est pourquoi nous avons noté l'absence des Inspections d'Académie (IA) dans le processus.
- L'absence de la Direction de l'Apprentissage constitue un aspect qui réduit la dimension formation qualifiante au regard des politiques en cours.



- Le processus de production des curriculums est d'ordre national. C'est pourquoi, il nous paraît important d'y associer étroitement les différents segments de la société. L'absence des OSC dans les instances d'orientation a été dénoncée.
- Le cadre de mise en œuvre du PDEF n'a pas été mis à profit pour encadrer et élargir le processus de réforme des curriculums ; en effet, les instances de concertation, de coordination du PDEF, aux différentes échelles doivent être significativement impliquées dans le processus.

Ces faiblesses soulèvent un problème d'ordre méthodologique fondamental : L'évaluation des besoins a-t-elle précédé l'élaboration ? L'approche du haut vers le bas a ses limites et il importe de promouvoir une approche participative qui pourrait interroger l'architecture curriculaire : Ne faudrait-il pas un Tronc Commun et un dispositif ouvert pour accueillir et valoriser les spécificités locales ?

### 1.3 Perspectives

- Approfondir les acquis des partenariats développés en accordant plus de place à l'enseignement privé, aux acteurs non étatiques et aux collectivités locale dans la gestion du projet et du système éducatif ;
- Valoriser davantage les diversités du terrain et des projets éducatifs pour mobiliser encore plus d'offres d'éducation et de formations spécialisées et intégratrices pour les couches vulnérables, les personnes en situation de handicap, les enfants en difficulté. A cet effet il s'agit d'attirer l'attention sur l'exclusion, de corriger systématiquement les inégalités et de donner à tous autant de choix que de chances en matière d'éducation et de formation (ciblage ouvert, équité et égalité des chances pour tous, enfants, jeunes et adultes) ;
- Mieux intégrer les espaces éducatifs dans les dynamiques du développement local, en favorisant une inter-sectorialité coordonnée et efficace (structures déconcentrées, réseaux des services sociaux de base, micro finance, économie sociale solidaire) ;
- Promouvoir encore et davantage la recherche en général (le développement c'est l'usage des résultats de la recherche) et plus particulièrement celles portant sur les langues nationales (lexiques, terminologies didactique) pour un meilleur usage dans les enseignements / apprentissages et l'édition ;
- Promouvoir le livre et la lecture en langues nationales et /ou en français (accessibilité – qualité – distribution) pour favoriser l'émergence d'une véritable industrie locale du livre ;
- Promouvoir la culture de la qualité en s'appropriant et en mettant en œuvre les principes ci-après, selon les domaines :

Domaines	Principes directeurs
Vision	Diversification – Intégration – Intersectorialité – Mise en synergie
Politique	Justice sociale – Equité – Discrimination positive - Inclusion
Stratégie	Autonomisation – Décentralisation / Déconcentration – Dynamiques locales - Participation - Partenariat
Actions	Education pour et par tous – focalisation sur les cibles et les résultats – Facteurs éducatifs et environnement au leadership transformationnel
Financement	Allocation suffisante – Utilisation coût/efficience – Transparence – Durabilité



- Offrir des services éducatifs plus ambitieux, plus motivants et plus engageants pour les cibles, en tenant compte des réalités du monde moderne que sont : la productivité, la compétitivité, la mobilité « l'employabilité », la communication, les diversités culturelles et religieuses etc ;
- A cet effet la construction du curriculum s'impose en entrant par les compétences pour, au-delà de la maîtrise des connaissances scientifiques et techniques et des medium, que les cibles soient capables d'apprendre à résoudre des problèmes, de vivre en société dans la tolérance, le respect des différences et se dotent de l'esprit d'entrepreneuriat et d'un sens civique élevé. Le Curriculum devrait intégrer certaines exigences, notamment le fait de ne pas être stigmatisant vis-à-vis des religions, régions, handicaps, sexes, tout en prenant en compte les besoins locaux et nationaux de formation des populations ;
- Elargir en plus des services traditionnels, le portefeuille d'activités et d'opportunités pour les populations en exploitant les TIC dans le cadre de l'éducation et la formation (internet, cours en ligne, forum, site web) ;
- La création d'espaces numériques de travail devrait permettre d'accéder librement à des informations diverses selon les activités aussi bien en formation initiale qu'en formation continuée.

#### 1.4 Conditions critiques

Pour bâtir des sociétés d'apprentissage pour tous :

- Renforcer la volonté politique et mettre l'éducation et la formation au cœur du développement en ayant une « approche Droit » sur la question ; en effet, le report constant de l'opportunité pour un citoyen de jouir de son droit fondamental à l'éducation ne peut pas éternellement se justifier par des contraintes de moyens ou les nécessités de la planification ;
- Mobiliser plus de moyens et d'expertises dans tous les domaines à tous les niveaux et accorder plus de place à l'éducation des groupes vulnérables comme facteur et composante du développement et réalisation des principes d'équité et de justice ;
- Développer des stratégies d'amélioration de la transparence et de la responsabilité dans l'éducation (financement – gestion – certification) ;
- Articuler effectivement éducation et formation avec des référentiels de compétences permettant la reconnaissance, la validation et l'homologation des acquis afin d'établir des équivalences et des passerelles appropriées ;
- Développer une mobilisation sociale permanente en faveur de l'éducation pour une détermination nationale permanente en sa faveur ;
- Intensifier la lutte contre la pauvreté et susciter davantage l'esprit de coopération et de solidarité.

Il apparaît, pour ce volet, que la légitimation des espaces d'éducation et de formation passe nécessairement par l'organisation d'un **véritable dialogue politique** qui permettrait de réajuster le système et de l'améliorer progressivement, en prenant en charge les éléments structurants de la demande sociale en éducation et en assouplissant le cadre pour multiplier les offres adéquats aux différents publics sans sacrifier à la qualité et à l'équité en matière d'éducation publique.

La **réforme du curriculum** est au centre d'un tel défi et son processus de constitution doit être assez ouvert pour apporter une nouveauté significative de ce point de vue ; cette ouverture et souplesse ne constituent nullement des entraves au plan scientifique ou technique mais renforcent sa pertinence et son appropriation par les acteurs.

Cet effort pour ramener le projet éducatif au centre des défis politiques, économiques, sociaux et culturels auxquels fait face notre pays ne saurait réussir sans la constance dans la volonté politique et la **cohérence**



**dans la structuration et le fonctionnement des institutions** en charge du développement du secteur, au plan national comme local.

C'est ainsi que les ANE ont élaboré ci-après des propositions de plan d'action pour soutenir ce volet dans la 3<sup>ème</sup> phase du PDEF.



### 1.5 Eléments de Plan d'action pour la diversification et l'adaptation des espaces éducatifs dans la phase 3 du PDEF

Enjeux	Résultats souhaités pour la troisième phase	Activités phares
<b>Un dialogue politique véritable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• une légitimation des espaces d'éducation et de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Capitaliser, mutualiser pour harmoniser et intégrer les expériences curriculaires en cours</li> <li>▪ Renforcer les capacités des acteurs pour améliorer leurs interventions et favoriser un véritable dialogue politique autour de l'éducation</li> </ul>
<b>Amélioration des outils et supports du Curriculum :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une appropriation sociale et une adéquation besoins /formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procéder à une première évaluation de la mise à l'essai</li> <li>▪ intégrer l'ensemble des observations et recommandations des différents acteurs</li> <li>▪ Mettre en place un dispositif de formation et de sélection pour la mise à disposition de ressources humaines de qualité.</li> <li>▪ Intégrer la médiation pédagogique dans la formation du personnel enseignant pour qu'il puisse faire appelle à des personnes ressources locales</li> </ul>
<b>Un élargissement des contributions pour enrichir le (les) curriculum(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration des autres initiatives éducatives alternatives / non formelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier et documenter les initiatives/espaces éducatifs, afin d'avoir une appréciation plus exhaustive et plus objective de ces dites initiatives</li> <li>▪ Formaliser certaines des initiatives qui ne le sont pas et qui pourraient être insérées au processus global de mise sur place d'un curriculum de l'éducation de base</li> <li>▪ Approfondir les critères de sélection : la pertinence, l'originalité, l'envergure, la durabilité.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une meilleure prise en compte des enfants à besoins éducatifs spéciaux au niveau du curriculum</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaborer et mettre en œuvre un plaidoyer en vue d'acquérir davantage de ressources pour approfondir cette question</li> <li>▪ Trouver un point d'ancrage au niveau du curriculum</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une redynamisation et une articulation du curriculum avec les dispositifs de pilotage, de coordination, de concertation et de dialogue du PDEF</li> <li>▪ Une meilleure prise en charge de l'espace éducatif par la communauté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise sur place d'un dispositif de suivi</li> <li>▪ Mettre sur pied une équipe conjointe STP – ANE pour finaliser la mise en œuvre des recommandations relatives aux outils et supports</li> <li>▪ Mise sur pied d'un cadre de partage entre le STP et le groupe des ANE pour un travail sur la communication sociale du curriculum</li> <li>▪ Développer et renforcer les actions de lobbying et de plaidoyer</li> <li>▪ Mettre en place des groupes de réflexions pour approfondir les questions relatives à la certification, aux stigmatisations (genre, etc.), à l'évaluation, le statut du non formel, à l'enseignement religieux, aux concepts de base (éducation alternative, ECB, etc.), etc.</li> </ul>
<p><b>Cohérence et efficacité du cadre institutionnel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Une fonctionnalité des organes de pilotage du PDEF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer un plaidoyer pour la mise en place d'une structure stable et pérenne de prise en charge des questions d'éducation</li> <li>▪ Parachever le processus de mise en place des tables de concertation et les rendre opérationnelles</li> <li>▪ Repenser et clarifier la posture des acteurs non étatiques vis-à-vis des organes de gestion et des tables de concertation</li> </ul>



## II. Fonctions de support :

---

### 2.1 Éléments de concept

- **Importance des fonctions de supports**

Les fonctions de support permettent de caractériser et de prendre en compte tout ce qui vient en appui aux « protagonistes » directs de l'acte éducatif. Elles contribuent à l'amélioration de la qualité, des conditions et outils d'enseignement-apprentissage. L'importance des fonctions de support se mesure aux exigences de qualité souhaitée pour un système éducatif performant. Elle inclut autant la gestion de proximité (management des structures d'éducation et de formation), le renforcement de capacité (formation continue), l'accompagnement et le contrôle (inspection, monitorat, encadrement à domicile...), le financement, la planification des besoins, etc.

- **vision**

L'approche qualité est au cœur du PDEF. Elle tend à promouvoir une vision systémique et pertinente qui se propose de systématiser et de renforcer une compréhension claire et partagée ainsi que le positionnement stratégique de l'axe qualité dans le développement du PDEF. Dans cette perspective, les fonctions de supports doivent prendre en compte les inégalités, créer les conditions de réussite et tendre vers l'égalité des chances dans un souci d'équité.

La qualité déterminant la finalité visée, c'est à elle que doivent s'arrimer les axes « Accès » et « Gestion ». Une fonction de support ne doit pas se substituer à ce qu'elle est censée appuyer (ici, une relation éducative de qualité) ni non plus ses animateurs ne doivent prendre le « pouvoir » et centrer le développement du système sur leurs préoccupations catégorielles, leurs contraintes, etc. la gestion des espaces éducatifs (écoles, daaras, CAF, etc.) doit ainsi répondre à des enjeux de responsabilisation, de motivation, d'efficacité, d'ouverture, etc., qui permettent de relever vers le maximum de qualité toute initiative éducative capable de contribuer à l'atteinte des objectifs d'EPT.

### 2.2 Les Principes fondateurs

- **La planification ascendante**

L'option stratégique majeure du PDEF est une planification décentralisée en rupture avec celle centralisée. L'approche ascendante cherche à renverser la tendance en partant dorénavant du bas vers le sommet, des PLDE vers le PDEF en passant par les PRDE. L'identification et la prise en compte des besoins locaux constituent la base d'élaboration du programme.

- Les Plans Locaux de Développement de l'Éducation (PLDE) et des projets d'école et d'établissement au niveau des communes et communautés rurales.
- Le Plan Régional de Développement de l'Éducation (PRDE), développé à partir des Plans Départementaux de Développement de l'Éducation (PDDE), prend en compte les besoins des différents plans départementaux ainsi que ceux observés au niveau régional par le Conseil Régional et l'Inspection d'Académie.

- **La participation communautaire**

La communauté est au cœur du dispositif d'éducation et de formation et se positionne à la fois comme la principale actrice et bénéficiaire.



La participation communautaire est le prolongement à la base de la déconcentration/ décentralisation. Celle-ci participe d'une part d'une meilleure prise en compte des préoccupations des populations pour une offre éducative pertinente et d'autre part de l'appropriation locale et de la pérennisation des interventions.

La participation communautaire s'exprime dans les Comités Locaux de Développement de l'Education et de la Formation (CLEF) et les comités de gestion des écoles et des classes d'alphabétisation ou des écoles communautaires de base.

- **L'approche participative et décentralisée**

Le facteur important mis en contribution pour asseoir la politique de décentralisation de l'éducation est l'environnement politique et institutionnel. La politique de décentralisation du gouvernement a pour objectif d'assurer une meilleure couverture de services publics aux citoyens par une gestion de proximité.

En vue d'atteindre les résultats escomptés, cette stratégie doit se développer selon la décentralisation-déconcentration en donnant plus de responsabilité aux acteurs et communautés à la base, responsabilité qui sera renforcée par le transfert du pouvoir de décision et le déplacement du centre de décision vers la base.

Cette forte implication pour une responsabilisation effective de la base appelle une participation active inscrite dans une démarche apprenante en vue d'une appropriation effective des processus et des procédures de management par les populations pour qu'elles soient les véritables artisans de la promotion de l'éducation.

- **La maîtrise de la demande :**

Dans un monde en perpétuelle mutation caractérisée par le développement rapide de la science et de la technique, les pays de l'Afrique doivent développer des capacités d'adaptation pour leurs populations afin qu'elles ne soient pas à la traîne. A ce titre l'éducation doit jouer un rôle central pour le développement des ressources humaines sur la base d'une offre pertinente en adéquation avec les besoins locaux et les exigences du 21<sup>ème</sup> siècle. Sous ce rapport, la demande exprimée diversement en termes de besoins fondamentaux et spécifiques, devra être soutenue par des données quantitatives et qualitatives pour assurer sa maîtrise, condition nécessaire à des offres de qualité.

- **Le renforcement des capacités**

Les acteurs et partenaires de l'éducation doivent être capables à la mesure des rôles et responsabilités qui leur sont dévolus. Dans ce cadre, les aspects institutionnels, organisationnels, techniques et humains doivent être pris en compte selon une approche par les compétences pour de véritables capacités d'agir et de transformation positive.

### **2.3 Eléments de bilan - diagnostic**

Les fonctions de support constituent un maillon faible de notre système éducatif tandis qu'elles participent de la mobilisation et de l'intégration des facteurs de qualité sans lesquels l'acte éducatif perd sa pertinence et son efficacité. L'examen des fonctions de support se conçoit autant dans les niveaux stratégiques qu'opérationnels.

Au plan stratégique, entre autres facteurs, **la planification du développement de l'éducation occupe une place centrale.**





**Traditionnellement, la planification adoptée repose sur une approche centralisée** qui donne un modèle conçu d'en haut, imposé aux populations et ne tenant point compte des besoins éducatifs fondamentaux et spécifiques. Cette approche a porté ses limites et a été un vecteur d'offres éducatives peu pertinentes.

En application, du principe de décentralisation de l'éducation de base érigée au rang de compétence transférée aux collectivités locales, la participation et l'implication des acteurs à la base deviennent des exigences à satisfaire. Sous ce rapport, il s'agit **actuellement de renverser la tendance en partant de la base vers le sommet**.

Cette option induit **une planification ascendante fortement appuyée par une approche décentralisée et participative** qui donne le primat à la communauté au détriment du sommet qui perd de plus en plus le pouvoir au profit de la base qui en gagne davantage. Bien conduite, cette forme de planification favorise la citoyenneté et soutient la bonne gouvernance ou encore une gestion plus équilibrée du service public d'éducation et de formation.

L'examen du niveau de mise en place effective et de fonctionnement des organes du PDEF montre des lenteurs qui ne favorisent pas la mise en application correcte de la planification ascendante. C'est pourquoi, des efforts doivent être fournis pour que la planification du PDEF, durant sa troisième phase, via les PLDE, PDDE et PRDE soit une réalité contribuant à la qualité et à une meilleure identification des besoins en éducation. **Dorénavant, la planification du développement de l'éducation et de la formation devra être l'affaire de l'ensemble des segments de la communauté éducative** pour une appropriation à la fois locale et nationale de notre système éducatif et ne plus être seulement l'affaire des gestionnaires et techniciens de l'éducation.

A ce titre, la Région doit être le pôle et l'épicentre de la gestion du développement de l'éducation. Cela pose le rôle central de Inspections d'Académie, non seulement en tant que démembrements du Ministère de l'éducation, mais surtout comme moteur du développement intégré et spécifique de l'éducation et de la formation.

En conséquence, la carte scolaire et de manière plus globale la carte éducative doit être fondée sur une vision plus élargie de l'éducation et gérée de manière dynamique. A cet effet, un soutien significatif doit être apporté à la promotion et au développement des différents ordres d'enseignement, de l'enseignement privé, de l'alphabétisation et l'éducation non formelle, de même que des initiatives et contributions des ANE au service public d'éducation.

En définitive, la planification ascendante devra être centrée sur l'espace régional pour une promotion de l'approche par la demande qui tend à fournir des offres éducatives pertinentes selon les besoins spécifiques, les contextes locaux articulés aux réalités locales. Dans cette perspective, la planification devra permettre de penser globalement et d'agir localement.

Au plan opérationnel, le management de l'espace éducatif est un défi à relever.

**L'espace éducatif s'analyse par sa complexité et sa diversité.** C'est pourquoi, au regard d'une vision élargie de l'éducation, il concerne tous les cadres où se déroulent tout type d'apprentissage (formel, non formel et informel). Ainsi, il est possible de dire que toute situation sociale peut constituer une situation d'apprentissage, si elle est valorisée comme telle par les protagonistes d'un espace éducatif donné. Il est nécessaire de renforcer les capacités des managers de ces espaces pour qu'ils puissent harmonieusement utiliser les ressources du milieu comme supports et tremplins d'apprentissage sans grever l'autonomie des processus éducatifs eux-mêmes.



A l'analyse, on note malgré les efforts considérables consentis dans le cadre du PDEF, que **l'espace éducatif en général et scolaire en particulier reste caractérisé par une grande indigence**. Par endroits, il subit en plus, l'agression de l'environnement extérieur.

Par ailleurs, en milieu urbain, au nom du principe de transfert des compétences aux collectivités locales, **l'espace scolaire est agressé par la « cantinisation » opérée par les Collectivités Locales** ; ce qui impose une cohabitation conflictuelle, source de nuisance sonore et de perturbation des enseignements-apprentissages. Dans ce sens, **il faut mettre un terme aux multiples dérives qui conduisent à la marchandisation de l'espace scolaire**.

En conséquence, le management de l'espace éducatif doit conduire à la transformation positive de ce cadre en un domaine communautaire privilégié de rencontre, de partage, de concertation, de formation en un mot, en un centre de ressources éducationnelles qui favorise le développement des capacités des acteurs et partenaires de l'éducation et de la formation.

**Au total, l'espace éducatif devra être accessible, sécurisé, accueillant et rendu davantage sain au plan hygiénique, environnemental, technique, social et culturel.**

Actuellement, **les mutations enregistrées dans le développement du PDEF exigent une relecture de plusieurs paramètres et modalités de gestion du système éducatif dont la gestion des ressources humaines**. L'examen de la loi 61-33 du statut général de la fonction publique et du statut particulier des enseignants, dans un passé récent suffisait, en grande partie, pour connaître la situation du personnel enseignant.

Cependant, la typologie de la fonction enseignante a évolué avec la massification des enseignants et leur diversité. Celle-ci est caractérisée par la cohabitation des divers corps de l'enseignement dits traditionnels et des nouveaux corps dits émergents plus connus sous le vocable de volontaires, vacataires, maîtres contractuels. Cette complexité réside dans le mode de recrutement et la différence de statut qui sont sources d'appréciations controversées en rapport avec la qualité souhaitée. Toutefois, le tableau des ressources humaines restera incomplet si les personnels de l'éducation non formelle et les personnes-ressources intervenant dans les situations et processus d'enseignement-apprentissage de ne sont pas prises en compte.

En effet, le mode de recrutement semble entaché d'irrégularités à une échelle importante en donnant plus de place aux administratifs qu'aux techniciens ; ce qui laisse présager un manque de transparence en ce qui concerne **le quota sécuritaire directement géré par les cabinets ministériels en dehors de tous critères et exigences de qualité**.

Il est important que le recrutement du personnel à tous les niveaux soit confié de manière exclusive aux services de formation pour le soumettre à une évaluation transparente sanctionnée par des comptes rendus rigoureusement contrôlés. Dans ce cadre, **le mode de recrutement par le quota sécuritaire doit être supprimé**. La Direction des ressources humaines jouera un rôle stratégique de planification des besoins en rapport avec les directions techniques tandis que les aspects opérationnels seront confiés à des commissions créées à cet effet, pour la mise en œuvre du dispositif arrêté.

La formation initiale et continue des enseignants devra être revisitée tant au niveau des programmes, de la durée, des conditions que de la dimension diplômante. Dans le même sens, **les examens professionnels aux plans écrits et pratiques doivent être améliorés pour sauvegarder la valeur professionnelle des diplômes afin de garantir les profils équivalents**.

Le réarmement du personnel enseignant doit être un souci permanent qui appelle l'action conjuguée des autorités, des syndicats et des partenaires de l'école pour redonner à notre système son lustre d'antan. Un



climat de travail et d'apprentissage favorable fera de l'espace éducatif, un cadre d'épanouissement et de réussite.

En outre, la dimension genre doit être mieux prise en compte tant dans le recrutement que dans l'utilisation du personnel.



## 2.4 Eléments de Plan d'action pour développer les fonctions de support dans la phase 3 du pdef

Enjeux	Résultats souhaités pour la troisième phase	Activités phares
<b>Planification du développement de l'éducation et de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le système éducatif développe de manière effective une planification ascendante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication et responsabilisation effectives des communautés de base dans le processus de planification</li> <li>• Promotion d'une gouvernance plus équilibrée du service public d'éducation et de formation</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le système éducatif réalise une approche décentralisée et participative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre plus effective des compétences transférées aux collectivités locales</li> <li>• Promotion de l'approche par la demande pour une meilleure prise en compte des besoins des communautés</li> <li>• Appropriation plus accrue des procédures et processus de gestion par les communautés</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les Acteurs Non Etatiques jouent un rôle important dans les stratégies de planification en interface des communautés et de l'Etat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution efficace au service public d'éducation et de formation par l'exercice de rôles stratégiques par les ANE en appui aux communautés de base et en collaboration avec l'Etat</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'espace éducatif est ouvert à tous les types d'éducation et de formation (formel, non formel et informel)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en adéquation de la vision élargie de l'éducation à la diversité des types d'apprentissage</li> <li>• Utilisation rationnelle et complémentaire des cadres d'apprentissage</li> </ul>



<b>Management de l'espace éducatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des infrastructures en quantité et en qualité sont disponibles pour relever le défi de l'EPT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à disposition d'infrastructures adéquates pour accompagner le développement de la scolarisation</li> <li>• Correction de l'indigence des cadres d'apprentissage par le remplacement des abris provisoires, le maintien préventif des locaux et mobiliers</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'environnement éducatif est attractif et favorable à des apprentissages de qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délimitation et aménagement fonctionnel de l'espace éducatif</li> <li>• Construction de sanitaires, mise en place d'un point d'eau</li> <li>• Solution idoine et durable à la « cantinisation » des écoles et la nuisance de ses effets</li> </ul>
<b>Gestion rigoureuse et Transparente des ressources humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les ressources humaines sont gérées en fonction de la diversité des personnels des différents sous- secteurs et ordres d'enseignement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration de la diversité des RH dans les politiques et stratégies de gestion des RH du ME</li> <li>• Valorisation des corps émergents du formel et des personnels du non formel</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le recrutement des personnels est transparent, rigoureux et efficace</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement transparent des personnels volontaires et vacataires sur la base d'un niveau académique et/ou universitaire performant</li> <li>• Equité et transparence du mode de recrutement confié aux services chargés de la formation</li> <li>• Suppression du quota sécuritaire géré par le cabinet du Ministère de l'Education</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les carrières des ressources humaines de l'éducation et de la formation sont clairement établies de manière concertée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les carrières des enseignants sont revisitées en fonction des statuts</li> <li>• Actualisation de la codification des plans de transition entre les statuts de manière concertée</li> <li>• Harmonisation des conditions et exigences pour les diplômes professionnels pour atteindre l'équité et la justice.</li> </ul>



### III. Communication et Partenariat

---

#### 3.1 Eléments de concept

- **Importance du partenariat dans le développement du projet éducatif**

Le partenariat est une réponse à une meilleure prise en charge de l'entreprise éducative qui fait appel à toutes les forces vives. De ce fait l'école n'est plus seulement l'affaire de l'Etat et des enseignants.

La participation des différents segments du partenariat est la voie indiquée pour un développement mieux concerté de l'éducation et de la formation. Car le partenariat bien compris entraîne la mise en cohérence des actions, sur une base d'autonomie et de responsabilité pour chaque acteur.

En guise de rappel, on relèvera que la deuxième phase du PDEF s'inscrit dans l'axe intégré de la déconcentration et de la décentralisation pour accompagner un mouvement coordonné des actions de responsabilisation politique des élus locaux et d'interventions administratives et techniques des structures de l'Etat et des communautés à la base.

- **Vision du partenariat dans le PDEF**

Fort du principe de libéralisation et du souci renforcé de créer un environnement incitatif, le Gouvernement développera un partenariat large, efficace et mieux organisé, de sorte que les ressources de toute nature disponibles chez les divers acteurs et partenaires puissent être investies sans entrave dans le secteur éducatif en s'appuyant sur la charte et les organes de gestion. Ce sont ces éléments qui en principe permettent de déboucher sur un « **Partenariat efficace et bien coordonné** ».

- **Les Principes fondateurs du partenariat**

- Une prise de conscience et une connaissance de notre projet éducatif,
- Une bonne identification des partenaires de l'école,
- La définition d'un projet commun d'intervention qui suppose une implication différenciée de chacun et un mécanisme d'interactions qui puisse prendre en charge la gestion de la communication et la prévention des conflits.

#### 3.2. Eléments de bilan - diagnostic

Les principes de participation, de décentralisation/déconcentration et de concertation sont inscrits dans les documents fondamentaux de la politique éducative mais leur inscription dans la réalité reste très en-deçà des intentions et ne permet pas encore d'apporter les changements voulus par ce biais.

Dans les faits, la politique en matière d'éducation est définie et contrôlée par les Services centraux et déconcentrés de l'état, qui restent le principal opérateur. Les ONG et autres acteurs locaux sont en voie de constituer un autre pôle de l'action éducative. Quant aux Collectivités locales, elles restent encore assignées à des rôles et responsabilités relativement peu stratégiques. En outre, lorsque des compétences leur sont dévolues, elles ne les exercent pas toujours pleinement et efficacement. De fait, les domaines de dévolution sont relativement limités. Pour l'instant, les collectivités locales sont confinées à un apport financier par la



participation aux programmes d'alphabétisation, aux frais de scolarité, de construction et/ou d'entretien des écoles.

Au niveau opérationnel, les efforts des Acteurs non étatiques restent extrêmement diversifiées et surtout continuent à se superposer à ceux des acteurs institutionnels. Les interventions des partenaires techniques et financiers (malgré les cadres de références que constituent la déclaration de Paris, le DSRP, la SCA, le PDEF, etc.) n'arrivent pas encore à favoriser le niveau de cohérence souhaité dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques éducatives.

Au plan stratégique, les instances de concertation prévues de la base au sommet du système éducatif (formel) ne sont pas encore opérationnelles pour diverses raisons. Le nombre important des acteurs, la diversité des interventions, les différents types d'organisation les contradictions entre elles, les enjeux des uns et des autres, les nombreux réseaux et regroupement sont un ensemble de contraintes à prendre en considération

Aussi la diversité des approches, la différence légitime des intérêts (portés par les acteurs étatiques, la société civile, les acteurs communautaires, le privé, etc.) ne trouvent pas encore la dynamique de régulation qui permette de transformer la multiplicité des efforts en un processus articulé de développement.

Dans le cadre du suivi, des mécanismes de concertation existent. Ils doivent permettre la coordination des interventions et leurs ajustements réciproques :

- Avec les partenaires au développement : deux (2) revues conjointes sont organisées annuellement avec tous les partenaires intervenant dans le programme, pour suivre l'exécution technique, l'exécution financière, le niveau de réalisation des indicateurs....Chaque revue est précédée d'une mission de supervision d'une durée de 10 à 15 jours permettant à tous les acteurs d'analyser à fond l'exécution technique des activités de toutes les composantes du Programme.
- Avec les partenaires nationaux : en plus de la table de concertation des partenaires de l'éducation de base de la Direction de l'Enseignement Élémentaire dont la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education est membre, des tables de concertation sont en train d'être mises en place au niveau de chaque Inspection d'Académie et de chaque Inspection Départementale. Le processus a démarré depuis janvier 2003 et compte se poursuivre. 13 (treize) tables sont déjà installées. La mise en œuvre est suivie par la Division communication et partenariat, situé au sein de la DPPE.

Il existe d'autres espaces d'échange que sont les organes de gestion et qui sont implantés tant au niveau central qu'au niveau déconcentré. Mais on a noté un «fonctionnement épisodique des organes centraux du PDEF depuis leur création dû fait des difficultés de mobilisation des autorités politiques<sup>3</sup>». Les organes à la base ont un faible degré de fonctionnalité et un impact encore inexistant sauf dans quelques enclaves d'efficacité liées à la mise en œuvre de projets pilotes (cf. PEDB). Plus on « descend », moins elles semblent faire l'objet de priorité : ainsi « l'ensemble des CRCS ont été installées, contre 90 % des CDCS et seulement 10 % des CLEF. Même installées, « ces instances ne se sont réunies que de façon épisodique »<sup>4</sup>.

Des initiatives développées dans les IDEN de Pikine, Guédiawaye et Rufisque et de l'IA de Dakar, en matière d'animation des organes locaux du PDEF (CLE, CDCS, CRCS) dans le cadre du PEBD ont pourtant

<sup>3</sup>

Rapport d'évaluation de la deuxième phase du PDEF, Version du 02 décembre 2008 (ME/DPPE/PDEF)

<sup>4</sup>

idem



montré toute la puissance d'un dispositif de responsabilisation concomitante des acteurs sociaux, des collectivités locales et autorités déconcentrées dans le pilotage de l'éducation.

Concernant le volet Pilotage et Coordination (Communication, données, planification, suivi et évaluation), le rapport d'évaluation de la 2ème phase du PDEF établit les éléments suivants :

- Accès difficile à des statistiques fiables, valides, et interprétables au niveau local
- Pas d'information complète relative aux ressources financières mises en œuvre (Etat et Partenaires) au niveau déconcentré
- Persistance de pratiques limitant la mise en œuvre efficace d'actions planifiées dans l'optique d'une gestion axée sur les résultats
- Absence d'un dispositif de suivi et d'accompagnement des organes de gestion
- Absence d'une culture de reddition des comptes
- Absence d'un dispositif de communication capable d'accompagner efficacement la mise en œuvre du PDEF

Du fait de la faible application du cadre institutionnel de pilotage défini par le PDEF, les initiatives éparses prises çà et là dans le cadre de la mise en œuvre des politiques d'éducation et de formation, continuent de souffrir de certaines lacunes. En particulier, la multiplicité des centres de décision sans véritable coordination qui a toujours entraîné un manque de cohérence.

Par rapport aux autres initiatives éducatives, on a constaté qu'avec les insuffisances du système formel et les contraintes connues par les populations, diverses initiatives ont été prises pour palier le déficit. L'offre éducative dite non formelle s'est diversifiée et intensifiée tant dans sa forme que dans ses contenus et approches dans les différents secteurs qui la composent : l'alphabétisation, les Ecoles Communautaire de Base (ECB), l'Education Qualifiante des Jeunes et des Adultes (EQJA), les écoles dites « de troisième type », etc. Il s'agit là d'importantes initiatives : promouvoir l'accessibilité à l'éducation pour tous, satisfaire le droit à l'éducation, quels que soient les besoins spécifiques et quel que soit le lieu où il se trouve. Malheureusement, une représentation inadéquate et une méconnaissance de la plupart des initiatives non formelles d'éducation font qu'on ne les considère souvent que comme des pis-aller.

Le partenariat éducatif gagnerait à être conçu dans des perspectives plus constructives et ouvertes. Le développement de l'Éducation est une **entreprise nationale** : ce qui impose la **nécessité d'une synergie** entre les secteurs et acteurs concernés. La diversité et la pluralité – qui constituent par ailleurs une richesse – rendent nécessaire une régulation dynamique des relations et interaction pour faire en sorte que la liberté d'initiative et la participation aboutissent à un objectif commun fondamental : l'éducation pour tous, de qualité.

Au-delà de ces considérations transversales, les Acteurs non étatiques, au cours d'un récent atelier, ont mis en exergue un certain nombre d'enjeux clés par rapport au Partenariat et à la Communication. Nous les passons en revue ci-dessous pour compléter le diagnostic et expliciter les résultats et actions souhaitées par ces ANE au cours de la troisième phase du PDEF

- **Efficacité du partenariat** : Il n'est pas besoin de revenir sur les crises récurrentes et l'instabilité du système éducatif formel public pour se convaincre du fait que, pour l'heure, le Partenariat n'a pas encore l'allure nécessaire pour peser sur le dialogue social et politique. Ainsi, les grèves à répétition





et la faiblesse du quantum horaire que cela induit ont des répercussions incalculables sur la qualité de l'éducation et l'efficience/efficacité du système

- **Participation des ANE**

Du point de vue de la qualité : La participation des acteurs de la société civile a été, depuis quelques années, l'une des évolutions majeures des politiques de développement. Si force est de constater un renforcement, relatif, du débat public, on observe toutefois des compréhensions différentes de l'inclusion des organisations de la Société Civile (OSC) dans la sphère des politiques publiques. Du côté de l'Etat, il semble que la participation ne soit souvent perçue que comme une pression issue des bailleurs et non pas une démarche issue des organisations civiles. Les tentatives d'utilisation des OSC comme faire-valoir pour faire face aux exigences des bailleurs sont alors fréquentes. Quant aux OSC, certaines d'entre elles ne perçoivent pas la redistribution des rôles dans la définition, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales comme l'enjeu de la démarche participative. Elles réduisent leurs exigences à un rôle d'agents d'exécution, en privilégiant l'accès à des ressources financières.

L'engagement citoyen pour l'école et l'instauration du dialogue dans le secteur de l'éducation doivent être redynamisés: le gouvernement consulte la société civile de manière périodique, comme c'est le cas dans les revues annuelles du PDEF.

Au-delà, la faiblesse des capacités des OSC et l'absence d'appui institutionnel ne sont pas prises en compte dans l'organisation des processus participatifs. En outre, la Société Civile, caractérisée par sa diversité intrinsèque, parvient difficilement à s'organiser de manière à prendre en charge des réflexions transversales ou sectorielles et n'est pas encore en mesure d'impulser des processus autonomes de réflexion et de proposition en dehors des sollicitations de l'Etat et des partenaires au développement. Les OSC souffrent ainsi de leur éclatement et de leur manque de pro activité dans la préparation de propositions alternatives solides. En effet, une des conséquences négatives de l'éclatement et du cloisonnement des organisations de la société civile active en éducation a été l'incapacité à créer une masse critique (de propositions, d'acteurs engagés, d'expertises, etc.) nécessaire pour porter efficacement le changement social, renforcer l'impact des interventions et influencer sur les politiques publiques ; ce qui serait de nature à développer les capacités de pression de la société civile - et plus largement des ANE- pour faire valoir leurs positions dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de dispositifs réglementaires, etc., qui répondent aux attentes légitimes de la société.

Il y a plusieurs franges de la population, porteuses d'initiatives significatives, dont les représentants n'arrivent pas à avoir un espace adéquat de participation ni à bénéficier d'une écoute réelle de la part des tenants du système. Ce qui augmente la propension de ces acteurs à développer des initiatives parallèles au système formel.

Du point de vue de la régulation des acteurs et des initiatives : Si la diversité est en soi une richesse, si la liberté d'initiative et la saine émulation sont en phase avec les stratégies de développement du secteur, la multiplication d'actions sans articulation, convergence ou cohérence est de nature à saper les efforts du Sénégal pour faire de l'Education Pour Tous une réalité.

La société civile est fragmentée avec plusieurs syndicats d'enseignants et plateformes d'ONG. Ainsi, il lui est difficile de tirer profit de l'espace qui lui est offert. Certains parlent d'une inflation de structures faitières au niveau des OSC (le « panier à crabes ») ; une question lancinante reste suspendue « comment unir les acteurs de la société civile ? »



Il est temps de mieux organiser la représentation de la société civile pour plus de **visibilité** et de **crédibilité**. Il n'est plus besoin de prouver la forte présence de la société civile en termes d'initiative mais la visibilité et l'impact demeurent limités du fait de positions concurrentielles

**Le système de financement** est perçu comme un des déterminants de l'absence de synergie entre les acteurs ; la tendance vers l'appui budgétaire entraîne une nouvelle donne mais sans organisation des acteurs, différenciation objective et contrôle, on risque de voir un renchérissement du clientélisme. L'éducation n'est pas un « marché » dans lequel il importe de se positionner au détriment des objectifs visés par les politiques sociales. Pour le « Non formel » par exemple, **il reste beaucoup à convaincre sur l'efficacité et le rendement des programmes d'alphabétisation, malgré tous les investissements consentis ces dernières décennies.**

L'analyse fait voir que les différents groupes d'Acteurs non Etatiques, entre eux et face aux tenants du système mettent souvent en avant **des intérêts catégoriels qui peuvent les diviser, dans la mesure où ils s'expriment par la défense ou l'acquisition de positions, le contrôle de ressources, le maintien ou la création de nouveaux rapports de pouvoir et donc une concurrence qui nuit à la culture de la coopération et à la participation des communautés aux affaires politiques.**

Toutes ces contraintes sont d'autant plus pesantes qu'il **n'existe pas de cadre référentiel pour la participation** : il n'y a pas de définition claire des règles du jeu en matière de participation (sens et but de la participation, rôle de chaque acteur, critères de choix de ces acteurs, etc.), à partir de laquelle seraient déclinées les modalités pratiques de son organisation au sein de chaque processus, ce qui multiplie les risques de malentendus. Enfin, une question essentielle a trait aux dispositifs de suivi-évaluation des politiques publiques.

Il est question de voir comment passer du « faire-faire » au « faire avec » et ainsi **concevoir l'éducation dans une dynamique de plateformes multi-acteurs où la collaboration, la concertation et l'échange à toutes les étapes n'excluent pas le respect de la subsidiarité et des fonctions spécifiques des acteurs.**

- **Gouvernance**

Les options politiques autant que les contraintes sociales, économiques et culturelles supposent une gouvernance **ouverte et inclusive**. Par exemple, lorsque la Lettre de Politique Générale de l'Éducation pose comme option stratégique majeure « **l'expansion de la responsabilité des communautés dans le système éducatif notamment dans la gestion des écoles, le suivi de la qualité et la mobilisation de ressources** ».

Par ailleurs, la trop forte dépendance par rapport aux sources extérieures de financement est un des éléments qui entravent le plus la cohérence des politiques et l'efficacité des stratégies pour une réponse adéquate à la demande, prenant en compte les priorités, contraintes et préoccupations des acteurs locaux. D'autre part, les fonds mobilisés à l'externe comme à l'interne, doivent être orientés vers les véritables besoins et gérés selon les critères de transparence, d'efficacité et d'efficience.



Mais on note que les contraintes sur le système de consolidation des informations comptables et financières restent fortes; avec en particulier le fait qu'« une opacité entoure toujours la gestion des ressources de l'État mises à la disposition des collectivités locales »<sup>5</sup>

**Le contrôle citoyen** est important dans ce cadre mais reste trop peu développé et structuré, du fait notamment des difficultés d'accès à l'information pertinente en temps opportun. **Des mécanismes idoines pour faciliter cet accès à l'information pour les acteurs de la société civile devraient être mis en place car il est dans l'intérêt de l'État de soutenir toutes initiatives pouvant concourir à une bonne gestion et une rationalisation des ressources publiques.**

- **Financement durable de l'Éducation**

L'effort remarqué de l'État, d'alimenter le budget du Ministère de l'éducation, ne résout pas pour autant l'épineux problème d'un financement soutenable de l'éducation : celui-ci ne peut être obtenu sans une mobilisation de toutes les franges de la communauté (collectivité locales, groupements et associations de base, secteur privé, parents d'élèves, etc.) ; laquelle mobilisation n'est pas possible sans implication ni responsabilisation réelle de tous ces acteurs. Les collectivités locales ont un niveau de contribution financière encore trop bas (1%) dans le financement de l'éducation, tandis que les ménages en supportent de plus en plus les charges afférentes. La mobilisation du privé et de la diaspora restent encore des défis timidement énoncés.

- **Communication**

Des efforts certains sont faits en termes de communication avec notamment le site internet du Ministère de l'éducation, sur lequel on a noté par exemple la publication du Rapport national sur la situation de l'éducation 2008. Malgré tout, certains s'interrogent sur l'efficacité réelle des stratégies en matière de communication autour du PDEF en particulier et de l'éducation en général. La division en charge de la communication reste encore dépourvue de moyens humains, matériel et financiers pour faire face aux défis et utiliser toute la palette de supports de communication et mettre à profit l'évènementiel de façon qualitative et à grande échelle.

Malgré les efforts, on retient surtout que la communication d'envergure qui devait accompagner la mise en œuvre du PDEF est encore restreinte dans une vision purement technique. Alors qu'elle devrait assurer un lien positif entre les parties prenantes, la communication reste elle-même cloisonnée et n'opère pas significativement sur les enjeux de l'heure. Beaucoup de tensions qui se sont manifestés dans le dialogue social ont leur source dans l'absence d'informations fiables sur ce qui se passe dans le système et comment les préoccupations des acteurs sont prises en charge par les décideurs...

Par ailleurs, faute peut-être de mise à leur disposition d'éléments structurants concernant la politique éducative et la gestion du système, les médias cèdent souvent à la tentation du facile, se concentrent sur l'évènementiel, sur les crises et les blocages et tendent même à exacerber les difficultés et contraintes au niveau relationnel.

---

<sup>5</sup> cf. « Rapport économique et financier 2007 », ME/DPRE/PDEF. Etude réalisée par M.Abdoulaye DIAGNE, CRES



### 3.3. Eléments de Plan d'action pour développer le partenariat et la communication dans la phase 3 du PDEF

Enjeux	Résultats souhaités pour la troisième phase	Activités phares
<b>Efficacité du partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le climat social est pacifié et le système stabilisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Institutionnalisation des mécanismes et cadres de concertation, de prévention et de médiation</li> <li>• Etudes et recherches sur les causes et déterminants des crises</li> <li>• Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication concerté</li> </ul>
<b>Renforcement qualité de la participation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le système éducatif dispose d'un curriculum pertinent, consensuel et approprié par les acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• plaidoyer et construction de propositions pour une mise en œuvre globale et cohérente de l'approche curriculaire dans le système éducatif global</li> <li>• Capitalisation des initiatives AE / AnE et harmonisation / stabilisation</li> <li>• communication et échanges pour une appropriation/validation du nouveau dispositif sur les curriculums</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les communautés se sont approprié la fonction éducative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• campagnes de présentation des politiques et stratégies éducatives et débats publics autour des enjeux identifiés</li> <li>• organisation de tables, rondes et échanges en amont des exercices de revue et d'élaboration des politiques</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les capacités stratégiques des AnE sont renforcées pour une participation plus crédible et efficace aux politiques éducatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des AnE en planification, analyse et suivi des politiques</li> <li>• Renforcement de capacités en contrôle citoyen</li> </ul>
<b>Elargissement de la participation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les familles d'acteurs sont mobilisées et impliquées dans le processus du PDEF aux différentes échelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Institutionnalisation de la participation des AnE dans les revues du PDEF</li> <li>• Organisation de revues à l'échelle locale (région)</li> </ul>
<b>Régulation de la participation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les organes de gestion du PDEF sont renforcé en capacités et redynamisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• capitalisation et partage sur les bonnes pratiques en matière de fonctionnement des organes de gestion du PDEF</li> <li>• redynamisation des organes de gestion</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les mécanismes de concertation et de coordination des interventions sont fonctionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue, actualisation et appropriation de la Charte du partenariat</li> <li>• Mise en œuvre d'un système de contractualisation et contrôle / sanction aux différents niveaux</li> </ul>
<b>Gouvernance ouverte et participative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la transparence, la redevabilité et le contrôle citoyen sont respectés par tous les acteurs (AE, AnE, etc.) et mis en œuvre de façon satisfaisante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• définition de mécanismes garantissant 'accès à l'information et de règles pour son traitement responsable par tous les acteurs (voir charte)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la gestion des initiatives éducatives (publiques, privées et civiles) est transparente et équitable</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les projets d'école sont généralisés et leur gestion est concertée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Généralisation des projets d'école</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les infrastructures sont gérées et maintenues de façon participative, en responsabilisant les communautés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• revue et capitalisation des expériences de gestion participative des infrastructures</li> <li>• publication d'outils et organisation d'ateliers d'échange d'expérience</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les instances et mécanismes qui permettent une participation effective des AnE dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques éducatives sont fonctionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• redynamisation des organes de gestion et de concertation du PDEF</li> </ul>



<b>Stratégies de communication pertinentes et efficaces</b>	les acteurs décident sur base de données fiables et crédibles	<ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcement et sécurisation du processus de collecte, traitement et contrôle des données statistiques et qualitatives sur le développement du système</li></ul>
	des ressources suffisantes sont allouées à la communication	<ul style="list-style-type: none"><li>• Elaboration participative et intersectorielle d'un plan de communication pour l'EPT et dotation suffisante pour les actions de ce plan</li></ul>
	les capacités des medias (concernant politiques et stratégies éducatives) sont renforcées pour accompagner le développement du PDEF	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ateliers de renforcement des capacités</li><li>• Recherches-actions sur les principaux enjeux du secteur avec les collectifs et réseaux de journalistes spécialisés en Education - Formation</li></ul>



## Conclusion

L'éducation et la formation sont des enjeux essentiels pour le développement humain durable du fait de leur impact sur la valorisation et la promotion des ressources humaines et des activités productrices de richesses et de bien-être pour les individus et leur groupe d'appartenance. En conséquence, notre marche vers l'EPT et les OMD devrait leur accorder une place plus importante pour permettre à tous les membres des communautés, à tous les citoyens où qu'ils se trouvent et à tout moment de leur vie, d'accéder à plusieurs possibilités d'éducation et de bénéficier, selon leurs préoccupations du moment, de l'offre d'éducation la plus appropriée pour la satisfaction de leurs besoins et la résolution de leurs problèmes

La Plateforme des Acteurs Non Etatiques (PFANE) se félicite d'avoir ici l'occasion de partager les leçons apprises de la pratique et de faire valoir sa sensibilité dans le concert des acteurs qui se mobilisent dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. Nous remercions le Collectif National pour une Education Alternative et Populaire (CNEAP) pour avoir mobilisé son expérience et son expertise dans le cadre du Groupe Thématique Education de la Plateforme, d'une façon qui accueille et exprime les points de vue de tous les acteurs associés à notre processus dans ce secteur.



## Discours du Président de la plateforme des Acteurs Non Etatiques

### Cérémonie d'Ouverture à la 8<sup>ème</sup> Revue annuelle du Programme Décennal de l'Education et de la Formation

Hôtel Ngor Diarama

20, 21, 22 et 23 avril 2009

Monsieur le ministre de l'éducation ;

Excellence,

Cher participants ;

Il me plait au nom des ANE de prononcer le mot d'ouverture de cette importante rencontre d'évaluation, de bilan et de programmation du Programme Décennal de l'Education et de la Formation qui rassemble, aujourd'hui, toute la communauté éducative du pays (Etat, Collectivités locales, syndicats, société civile, secteur privé et partenaires au développement.

L'éducation au sens large du terme constitue une préoccupation de l'Etat, ainsi que l'attestent le PDEF et les engagements internationaux signés par notre gouvernement. Au plan des engagements internationaux, c'est déjà à Jomtien en 1990 que notre pays avait adhéré à la vision élargie de l'éducation de base qui intègre les différentes modalités de formation ainsi que la nécessité de répondre aux besoins de toutes les couches sociales. Cette orientation a été renforcée à Salamanque en 1995 avec un accent particulier sur la réponse aux besoins éducatifs spéciaux et à Dakar en 2000 avec le bilan de l'EPT qui a mis l'accent sur la stratégie de participation de la société civile pour assurer aux politiques une base sociale plus ferme.

Cette stratégie interpelle les acteurs non étatiques pour faire en sorte qu'ils s'investissent activement dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi de stratégies de développement de l'éducation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDEF, il est prévu entre autres, une large place au partenariat entre les différents acteurs de l'éducation. De nos jours la contribution des acteurs non étatiques, s'est de plus en plus affirmée. Il est démontré que l'implication réelle des institutions de développement et de tous les acteurs y compris locaux est encore actuelle et demeure essentielle pour l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire (OMD) en matière d'Education Pour Tous et la transformation positive des sociétés.

A ce titre, cette contribution devrait être encouragée voire soutenue. De ce point de vue, les Acteurs Non Etatiques (ANE), ont au fil des années acquis diverses expertises et offrent des opportunités pour promouvoir des opérations de lobby et plaidoyer, essentielles à une implication proactive des communautés à la base aux cotés de l'Etat et ce pour une meilleure gouvernance des politiques éducatives nationales.

Par ailleurs, s'adossant à la capitalisation et l'analyse de leurs propres initiatives, les ANE élaborent des contributions au développement du système autant au plan technique, scientifique que dans le développement et le suivi des stratégies et politiques publiques d'Education-Formation. Leur mission de veille et de contrôle citoyen s'affirme également de plus en plus.

Cette nouvelle donne doit **favoriser l'apprentissage de nouveaux rôles, responsabilités et de nouvelles postures chez les différents acteurs** (Etat, ONG, bailleurs, bénéficiaires, etc.). Dans ce cadre, l'Etat a érigé,





en application des recommandations de la CNREF, **le partenariat comme modalité de gestion concertée du secteur.**

Ainsi, **l'Etat devant jouer la fonction de régulation et d'impulsion**, se trouve en face d'un cadre partenarial caractérisé par une multitude d'acteurs dont les actions restent fragmentées malgré les tentatives de recherche de synergie. Ceci n'est pas sans effet sur la participation des Acteurs non Etatiques aux différents processus d'élaboration ou de revue des politiques éducatives. L'éclatement des groupes d'acteurs non étatiques appelées à participer à ces instances d'une part diminue la crédibilité des ANE mais d'autre part et surtout les empêche de mettre en commun leurs compétences pour mener des analyses cohérentes à des échelles significatives, produire des propositions alternatives de qualité, etc.

Monsieur le Ministre,

La mise en œuvre du PDEF a mobilisé la communauté nationale autour de la question de l'éducation. Cette nouvelle vitalité du secteur de l'éducation a permis d'engranger des résultats notables, surtout dans le cadre de l'élargissement de l'accès, comme l'atteste le rapport d'évaluation de phase 2.

Toutefois, malgré ces avancées, le système éducatif continue à exclure :

- une bonne partie d'enfants et jeunes à âge et en droit d'être scolarisés (près de 12% au regard des chiffres officiels),
- une majorité de femmes et d'homme (près de 60%) ne peuvent encore jouir de leur droit à l'éducation et à la formation.
- Les taux de transition entre cycles sont encore faible : Près de 60% entre l'élémentaire et le moyen (CM2 - 6ème), 4 enfants sur 9 ne termine pas le cycle primaire. Plus de 50% des élèves du moyen ne poursuivre pas leur étude).
- les taux de transition du secondaire au supérieur sont les plus élevés du système, ils varient de 58,86% à 90%.

Cette situation montre les limites objectives de l'Etat à prendre seul en charge le développement de l'éducation, malgré une allocation budgétaire de l'ordre de 40% du budget de fonctionnement.

C'est dans ce même sens, que les communautés de base ont développé un ensemble d'initiatives ayant pour but de doter chaque individu et groupe des ressources éducatives nécessaires à son épanouissement. Cela a aussi entraîné le développement d'une multitude d'« approches », de « modèles » dits « parallèles », en marge du système formel, qui doivent mériter, aujourd'hui, une attention toute particulière.

Après analyse des principaux enjeux et défis du secteur de l'Education, dégagé dans le rapport d'évaluation de la deuxième phase du PDEF, les acteurs non étatiques reconnaissent la question de **la gestion participative de l'espace éducatif à tous les niveaux**, comme une des questions prioritaires pour développer l'éducation au Sénégal et qui devrait être centrale dans la mise en œuvre de la Phase 3 du PDEF.

Pour nous, il faudra, dans ce sens, dépasser les cloisons traditionnelles qui limitent les efforts de recherche de synergie et de développement de partenariats efficaces. En effet, la gestion des types d'éducation se fait communément sur la base d'une classification et organisation des différentes initiatives éducatives dans les catégories du Formel, du Non Formel et de l'informel. Ce type de classification ne recouvre pas une différence dans le contenu ou les finalités de l'acte éducatif, mais correspond de fait à une distinction des acteurs et porteurs d'initiatives en fonction du statut qui leur est assigné et en fonction de leur proximité avec un modèle d'école dominant.



C'est pour cela que les initiatives, celles de toute la société civile confondue, restent une contribution significative dans le processus d'atteinte des objectifs de l'EPT. Malgré la diversité des initiatives et la créativité sociale développée par les populations pour répondre à leurs besoins d'éducation et de formation, on constate qu'il existe des succès mais aussi des défis à relever pour que ces actions aient l'impact désiré et la durabilité requise.

Dans ce cadre, je voudrais insister sur l'importance du partenariat comme structurant principal et nécessaire du succès de l'acte éducatif et surtout comme modalité fondamentale d'une capitalisation des bonnes pratiques de l'éducation non formelle et d'une organisation plus systématisée des offres de Formation et d'Education.

Monsieur le ministre

La tendance qui se dégage donc de plus en plus est une **orientation vers la demande réelle**, en tenant compte essentiellement des besoins et des préoccupations des bénéficiaires. Cette diversification de l'offre en plus de promouvoir l'accessibilité des programmes et projets d'éducation des jeunes et des adultes, est aussi un facteur important dans une démarche qualité ; ses effets se traduisent en effet en termes de fonctionnalité (pertinence et utilité), en termes de correction des disparités, de diversités pédagogiques, de liberté d'organisation, de pluralisme linguistique, etc.

La reconnaissance et la valorisation des espaces éducatifs aux efforts pour l'EPT pour un système éducatif rénové ou refondé, passent par une clarification du **cadre d'intervention des différents protagonistes directs de l'acte éducatif** à savoir : celui qui apprend, celui qui facilite l'apprentissage et ce qu'on apprend.

Mais surtout à l'**unicité et la cohérence du système éducatif** Sénégal, dans un **cadre institutionnel stable** en cohésion avec les différents secteurs,

Excellence, chef de file des PTF en éducation

L'effort remarquable de l'État à alimenter le budget de l'Éducation ne résout pas pour autant l'épineux problème d'un financement soutenable de l'éducation : celui-ci ne peut être obtenu sans mobilisation de toutes les franges de la communauté nationale et internationale; laquelle mobilisation n'est pas possible sans implication et responsabilisation réelle des partenaires technique et financiers pour aussi plus de respect des engagements pour la réalisation des objectifs d'éducation pour tous. Les collectivités locales ont un niveau de contribution financière encore trop timide dans le financement de l'éducation, tandis que les ménages supportent de plus en plus les charges afférentes. La mobilisation du privé et de la diaspora restent encore des défis timidement énoncés.

Une répartition plus juste des ressources à l'éducation avec **des arbitrages plus favorables et mécanismes adaptés à l'éducation non formelle et la l'enseignement technique et professionnel** permettront plus d'équité sociale envers des couches les plus vulnérables.

Monsieur le ministre ;

Excellence ;

Cher participants :

Un partenariat éducatif gagnerait à être conçu dans des perspectives plus constructives et ouvertes. Le développement de l'Éducation est une **entreprise nationale** : ce qui impose la **nécessité d'une synergie**



entre les secteurs et acteurs concernés. La diversité et la pluralité –qui constituent par ailleurs une richesse – rendent nécessaire une régulation dynamique des relations et interaction pour faire en sorte que la liberté d’initiative et la participation aboutissent à un objectif commun fondamental : l’éducation pour tous, de qualité.

Je ne saurai terminer sans remercier le Directeur de la Planification et de la réforme et tous ses collaborateurs qui ont compris que le partenariat est une réponse à une meilleure prise en charge de l’entreprise éducative qui fait appel à toutes les forces vives, de ce fait l’école n’est plus seulement l’affaire de l’Etat et des enseignants

C’est pour toutes ces raisons, que nous participons avec attention et conviction au déroulement de la 8<sup>ème</sup> revue et espérons vivement que les conclusions qui en seront issues, permettront de répondre avec efficacité et qualité aux besoins éducatifs des populations.

Je vous remercie de votre aimable attention



## Discours du Président de la plateforme des Acteurs Non Etatique

### Cérémonie de clôture à la 8ème Revue annuelle du Programme Décennal de l'Education et de la Formation

Hôtel Ngor Diarama

20, 21, 22 et 23 avril 2009

Messieurs les Ministres,

Messieurs les représentants des partenaires au développement,

Chers participants

A l'issue des 4 jours de travail intense, je souhaite m'adresser à cette assemblée pour exprimer :

- D'abord, des remerciements aux Ministres et surtout M. Kalidou Diallo pour sa disponibilité, à leurs collaborateurs qui, quatre jour durant n'ont ménagé pour jeter les bases d'intervention politiques et stratégiques de la 3ième phase du PDEF et accélérer l'inflexion et les ruptures attendus dans ce domaine.

Des remerciements, aussi, aux Partenaires Technique et Financiers qui accompagne et soutiennent la politique d'éducation et de formation du pays conformément aux engagements de la communauté internationale.

Des remerciements, aussi, aux collectivités locales pour leurs engagements malgré les limites constatés au développement de l'éducation dans les politiques décentralisées.

- Ensuite, des félicitations et encouragements aux techniciens de notre système éducatif Directeurs et chefs d'établissement, Inspecteurs et membres du personnel de gestion et du corps de contrôle. Ceci veut dire qu'un partenariat efficace et bien compris est une réponse à une meilleure prise en charge de l'entreprise éducative qui fait appel à toutes les forces vives, de ce fait l'école n'est plus seulement l'affaire de l'Etat et des enseignants.

A la clôture de cette 8ième, je voudrai souligner le constat suivant, dans le rapport EPT de 2009 sous l'égide de l'UNESCO, le Sénégal occupe une place de 119ième sur 129 pays dont les données sont disponibles quant à l'Indice de développement de l'éducation (IDE). Paradoxalement, ce même rapport place le Sénégal le 3ième rang des pays qui ont accordé un fort budget à (près 40% budget de fonctionnement).

Monsieur le ministre,

Si le Sénégal se trouve à la 119ième place sur 129, c'est notamment, dit le rapport, à cause du très fort taux d'analphabétisme qui tire l'ensemble des indicateurs vers le bas. Cela prouve l'égale priorité dans la réalisation des 6 objectifs d'Education pour Tous.



Cette 3<sup>ème</sup> phase place sur la **GESTION**, doit donner un sens et corps à la **COMMUNICATION** et aussi replacer la **DECENTRALISATION** au cœur du dispositif mais le développement et le renforcement du **PARTENARIAT** public/privé, partenariat sectoriel, partenariat local et décentralisé.

Pour nous, Acteurs non étatiques, la communauté est au cœur du dispositif d'éducation et de formation et se positionne à la fois comme la principale actrice et bénéficiaire.

La participation communautaire est le prolongement à la base de la déconcentration et de la décentralisation. Celle-ci participe d'une part d'une meilleure prise en compte des préoccupations des populations pour une offre éducative pertinente et d'autre part de l'appropriation locale et de la pérennisation des interventions.

La participation communautaire s'exprime dans les Comités Locaux de Développement de l'Education et de la Formation (CLEF) et les comités de gestion des écoles et des classes d'alphabétisation ou des écoles communautaires de base pour une gouvernance éducative.

C'est pourquoi, nous demandons dans les années à venir d'organiser des revues régionalisées pour permettre à ces communautés de mieux participer au débat pour une meilleure appropriation de la fonction éducative.

C'est pour toutes ces raisons, que notre participation au déroulement de la 8<sup>ème</sup> revue est placée sous l'angle des contributions de qualité pour la 3<sup>ème</sup> phase du PDEF, et nous espérons que les conclusions qui en sont issues que cette revue seront prises en compte et permettront de répondre avec efficacité et qualité aux besoins éducatifs des populations.

Messieurs les Ministres,

Messieurs les représentants des partenaires au développement,

Mesdames et Messieurs;

Agissons ensemble pour la construction de l'avenir de notre pays en mobilisant l'ensemble des ressources matérielles, humaines, financières, organisationnelles et administratives.

Le temps est à l'**ACTION pour la réalisation** d'une carte éducative rationalisée publique / privée.

Une clause de rendez vous 2015 est prise pour cette troisième phase, rendez vous au cours duquel, nous souhaitons que le Sénégal aura progressé dans son rang de 119 à l'Indice de développement de l'éducation ; « rêvons » dans les 50 premiers au niveau mondial.

Je vous remercie de votre aimable attention